



Pau, le 3 juin 2026

à l'attention de Monsieur le DASEN des
Pyrénées Atlantiques,
DSDEN 64, 2 place d'Espagne,
64000 Pau

Objet : abandon des PAS et réabondement des postes

Monsieur le DASEN

Lundi 11 mai, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui acte la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) et l'arrêt de leur généralisation. Nous sommes opposés aux PAS.

En effet, la mise en place de ces Pôles d'Appui à la Scolarité réduit l'accompagnement des élèves par les AESH en contournant les notifications des MDPH. D'autre part, le duo enseignant spécialisé / éducateur spécialisé conduit à « coacher » les enseignants au lieu de prendre réellement en charge les élèves. Le recours à ces personnels pour les PAS a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels nécessaires à leur fonctionnement, participant ainsi à leur démantèlement.

Le vote de la représentation nationale tient compte d'une réalité : les PAS sont massivement rejetés. Nous exigeons l'abandon définitif de ce dispositif.

480 PAS ont été créés à la rentrée 2025. Le constat est une baisse de 6 à 10 % des notifications depuis leur création. C'est exactement ce que nous craignons : moins de notification, donc moins d'AESH à recruter et à payer. Le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, nous exigeons que l'avis de la représentation nationale soit respecté et que les postes utilisés pour la mise en place de ces pôles soient restitués immédiatement afin d'annuler les fermetures de classes et ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants nécessaires. Pour notre département, nous demandons donc que les 11 postes de PE dédiés au PAS soient remis au mouvement.

Comme vous le savez, environ 30 000 élèves sur toute la France (200 sur le département, chiffre donné par l'administration en GT de rentrée en septembre 2025) qui devraient être scolarisés dans les établissements sociaux et médico-sociaux ne s'y trouvent pas, faute de place. Pour que ces élèves puissent faire valoir leur droit, il faut créer tous les postes spécialisés nécessaires dans les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux. L'inclusion a tout prix, et sans moyens ne fonctionnent pas. La violence et la souffrance explose chez tout les acteurs de l'Ecole. Vous le savez.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO64, Sud Education 64-40, la CGT Education64 et la FSU64 réaffirment leurs revendications :

- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires
- Renforcement des moyens pour répondre pleinement et sans détour aux notifications de la MDPH
- Un statut de catégorie B et un vrai salaire pour toutes les AESH avec 24h pour un temps plein
- Abandon des PIAL et des PAS

En espérant être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le DASEN, l'expression de notre haute considération.

Audrey BILLEROT,
secrétaire départementale de la FNEC FP-FO64
pour l'intersyndicale FNEC FP-FO64, Sud Education 64-40, CGT Education64, FSU64

